

INSERTION ET AUTONOMISATION DES JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES RÉSILIENTS, INCLUSIFS ET DURABLES

Messages clés

- **Renouvellement générationnel et innovation** : l'insertion socio-professionnelle des jeunes filles dans les métiers agricoles permet de passer d'une logique de subsistance à une véritable dynamique entrepreneuriale tout en ouvrant les possibilités d'un renouvellement intergénérationnelle et de l'innovation.
- **Résilience des zones transfrontalières** : sécuriser le statut économique des filles stabilise les territoires fragiles et réduit l'exode rural vers les centres urbains.
- **Émergence d'un entrepreneuriat féminin fort** : la structuration des économies locales repose également sur la capacité des femmes à exercer un leadership dans les filières porteuses telles que le niébé et l'arachide.
- **Cercle vertueux de développement** : l'investissement sur les jeunes filles garantit une amélioration simultanée de la productivité, de la nutrition et de la résilience des communautés.





PCR-SAT COMME MODÈLE DE PROMOTION DES JEUNES ET DES FEMMES DANS LES FILIÈRES PROTÉINES VÉGÉTALES (ARACHIDE ET NIÉBÉ).

Le projet Prévention des Conflits et Résilience des Systèmes Alimentaires Transfrontaliers (PCR-SAT) est un projet multi-acteurs et transfrontalier entre la Mauritanie et le Sénégal intervenant dans dix (10) communes sur le tracé de la Grande Muraille Verte (GMV).

Mis en œuvre par le consortium composé de Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR), de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR Think Tank), de Tenmya et de l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM), le projet vise à contribuer à la prévention des conflits liés à l'usage des ressources naturelles, à améliorer la sécurité alimentaire et favoriser l'accès à une source de revenus décents au Sénégal et en Mauritanie.

Dans sa stratégie d'inclusion genre et jeunes, des études ont été menées ainsi que des activités de dialogue, de plaidoyer et de capitalisation sur l'autonomisation des femmes et des filles dans les filières niébé et arachide. L'étude diagnostic sur les inégalités de genre dans les filières protéines végétales (arachide et niébé), complétée par l'enquête Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI¹) sur l'autonomisation des femmes ont permis de caractériser et d'analyser la dynamique des rapports sociaux de genre et de l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les filières niébé et arachide au Sénégal et en Mauritanie.

Ce processus de recherche et de dialogue a permis d'identifier une problématique invariante aux communes transfrontalières ciblées par le projet : **l'absence ou l'exclusion des filles des filières protéines végétales (arachide niébé).**

Le changement climatique, les crises transfrontalières, les conflits liés à l'usage des ressources naturelles constituent des facteurs croisés de vulnérabilités et d'exclusion socio-économique des jeunes filles triplement discriminées du fait de leur âge, de leur sexe et de leur position géographique (zone transfrontalière).

1 La version allégée de cette enquête a été utilisée et adaptée à la cible jeunes au Sénégal et en Mauritanie.

MÉTHODOLOGIE

A la question de savoir « Pourquoi on ne voit pas les filles dans les champs ? », une dame productrice nous répond : « Vois-tu des jeunes garçons dans nos exploitations ? » (focus-group avec les organisations de femmes productrices de Dembanané (IPAR, 2023)². Cette réponse interrogative est assez illustrative du désenchantement des jeunes autour des métiers agricoles. Un désenchantement entretenu par des contraintes structurelles qui affectent différemment les hommes, les femmes et les jeunes.

La méthodologie de la recherche s'est appuyée sur une approche inductive consistant à interroger les rapports de genre et à situer le niveau d'autonomisation des femmes et des jeunes tout au long des chaînes de valeur agricoles particulièrement des filières niébé et arachide. A cet effet, un diagnostic exploratoire permettant de disposer des informations sur la configuration des rapports de genre autour de ces filières a été effectué. Une approche quantitative a également été utilisée à travers le WEAI dans sa version allégée.

Ce Policy brief s'appuie sur les résultats de la recherche et de l'action du projet PCR-SAT pour mettre en lumière la

problématique de l'insertion des jeunes filles dans les filières agricoles et son impact sur les systèmes alimentaires dans un contexte transfrontalier. Il met l'accent sur la faiblesse des initiatives développées pour accompagner l'insertion des jeunes filles dans les filières agricoles et sur les opportunités à saisir pour leur autonomisation et contribuer ainsi à la promotion de systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables.

Ainsi, ce Policy brief s'appuie sur les résultats tirés de séries de thé-palabres, des deux études portant respectivement sur *le diagnostic des dynamiques de genre dans les filières légumineuses (arachide et niébé)* et sur *l'enquête Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI) sur l'autonomisation des femmes dans les filières niébé et arachide au Sénégal et en Mauritanie*. Il revient, d'une part, sur les obstacles systémiques qui exacerbent les inégalités de genre dans les filières agricoles et compromettent le potentiel des jeunes filles à contribuer au développement de systèmes alimentaires, résilients, inclusifs et durables et, d'autre part, sur l'impact économique de l'insertion et de l'autonomisation des jeunes filles articulé autour des retombées sur l'emploi et l'innovation des jeunes dans les métiers agricoles, l'installation des jeunes et le renouvellement intergénérationnel dans le secteur agricole. Une politique agricole orientée sur la complémentarité de ce triptyque constitue un levier qui peut agir positivement sur la nutrition, sur l'insertion socio-professionnelles des jeunes filles dans les métiers agricoles et sur l'égalité des sexes face aux opportunités économiques.

Ce Policy brief analyse les inégalités structurelles de genre freinant l'insertion des jeunes filles dans le secteur agricole au Sénégal et en Mauritanie particulièrement dans les filières niébé et arachide.



2 Un focus group réalisé dans le cadre de l'étude diagnostic sur les inégalités de genre dans les filières arachide et niébé (IPAR, 2023).

1. CADRE DE RÉFÉRENCE ET VISION STRATÉGIQUE

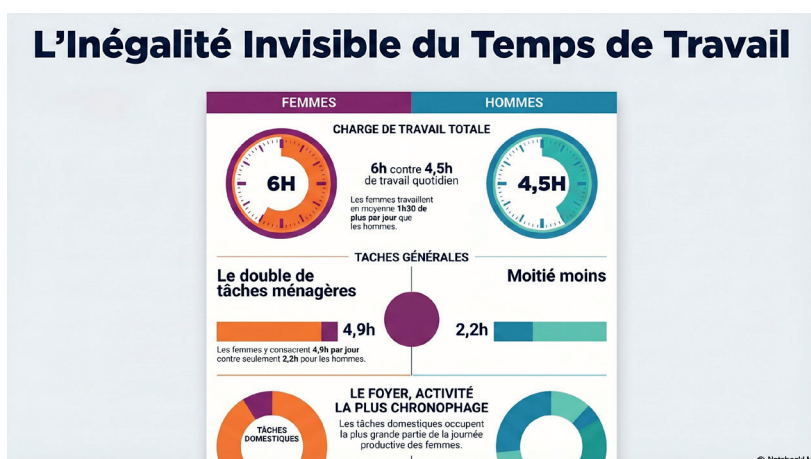


La situation des femmes productrices dans les zones couvertes par les études diagnostic, l'enquête WEAI et les thé-palabres, cristallise un ensemble de vulnérabilités liées à leur condition de genre. En effet, le contexte rural et transfrontalier vient accentuer la fragilité socio-économique des femmes et des filles, largement entretenue par les normes de genre qui les confinent aux tâches domestiques. Une réalité illustrée par les résultats de l'enquête WEAI qui estiment que les femmes dispensent en moyenne un temps de travail plus élevé que celui des hommes avec respectivement 6 heures et 4,5 heures. Au regard des activités agricoles, non agricoles et domestiques, cette situation découle du temps qu'occupent les tâches ménagères dans les journées des femmes, évalué à 4,9 heures soit le plus élevé parmi les activités productives contre 2,2 heures du côté des hommes. Cette charge de travail constitue une contrainte majeure à leur autonomisation économique et sociale.

L'analyse critique des barrières systémiques révèle que les cadres législatifs à la fois multiples et contradictoires renforcent la persistance des inégalités dans l'accès aux ressources productives telles que le foncier. Malgré la Déclaration d'engagement des Chefs d'Etat africains à attribuer 30% des terres cultivables aux femmes, les jeunes filles continuent de subir une «triple discrimination» liée à l'âge, au sexe et à la position géographique transfrontalière.

Dans le cas du Sénégal, la Loi sur le domaine national de 1964 régissant l'accès aux terres agricoles ne comporte pas explicitement de discriminations positives en faveur des femmes. Toutefois, elle intègre des mécanismes qui constituent, dans la pratique, de véritables verrous. En conditionnant l'accès au foncier à l'appartenance à une communauté locale et à la capacité de mise en valeur,

elle exclut de facto les jeunes filles, souvent soumises à une mobilité matrimoniale et disposant de ressources limitées. Ce cadre juridique tend ainsi à neutraliser les avancées introduites par la Circulaire n°0989 de 2018 qui prévoit des quotas d'accès aux ressources en faveur des femmes. Cette Circulaire demeure juridiquement fragile au regard de la hiérarchie des normes. Les données collectées illustrent, à souhait, ces blocages structurels ancrés dans les normes formelles et sociales.



2. ÉTAT DES LIEUX : LE PARADOXE DE LA PRODUCTIVITÉ SANS CONTRÔLE DES RESSOURCES

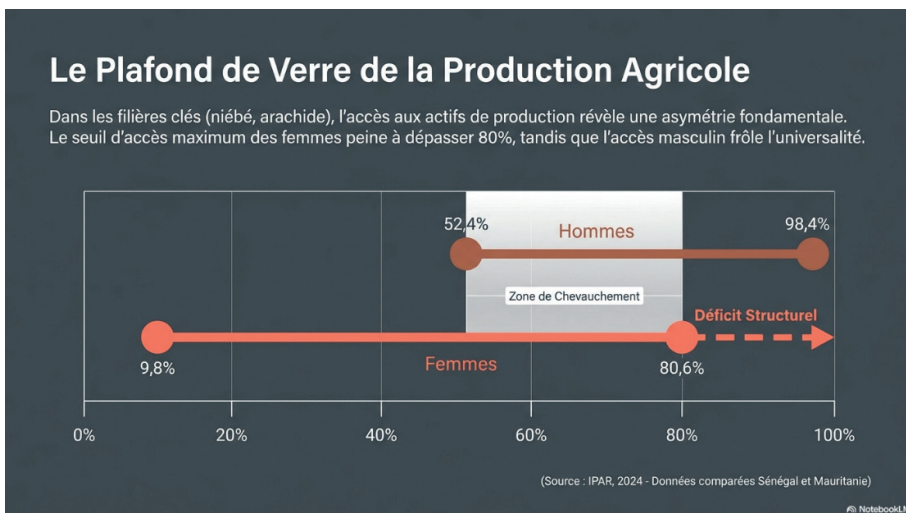
L'efficacité des politiques publiques dépend de leur ancrage dans les réalités statistiques. Le diagnostic actuel révèle une déconnexion profonde entre la contribution productive des femmes et leur accès dérisoire aux leviers de création de richesse. Au Sénégal, les femmes représentent 70% de la population active en milieu rural et effectuent près de 82,6% du travail rapporte l'étude de IPAR sur femme et foncier au Sénégal (IPAR, 2025).

Les données démontrent une crise de compétences majeure. Il est estimé dans les filières arachide et niébé que 91,1% des femmes en position de décision sont analphabètes contre 56,1% des hommes (IPAR, 2024). Ce déficit éducatif, couplé à une exclusion des femmes et des filles dans l'accès au capital productif, aux instances de gestion de l'eau et des pâturages, paralyse l'innovation et la création de richesses.

Dans les filières niébé et arachide, le taux d'accès des femmes aux actifs agricoles varie entre 9,8% et 80,6% contre 52,4% et 98,4% chez les hommes au Sénégal et en Mauritanie (IPAR, 2024).

Au Sénégal, seules 2,7% de femmes détiennent un titre individuel dans les terres qu'elles exploitent contre 97,3% pour les hommes (IPAR, 2025). En Mauritanie, ce taux s'estime à 4,2% de femmes contre 95,8% (Wague, 2025).

Par ailleurs, l'accès aux marchés est entaché de barrières éthiques : 3% des femmes entrepreneures rapportent avoir subi du harcèlement sexuel pour accéder à la commande publique. Compte tenu du caractère tabou qui entoure ce sujet, ce chiffre est loin de refléter la réalité sur les violences basées sur le genre qui sont faiblement documentés dans le secteur de l'entrepreneuriat au Sénégal et en Mauritanie. Or Sans protection contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et sans mécanismes de dénonciation, l'éveil entrepreneurial des filles restera étouffé (Agence Italienne pour la Coopération au Développement, 2023). Selon l'étude de l'ONU Femmes portant sur l'Évaluation du



L'Entrepreneuriat Féminin au Sénégal : Les Barrières à la Commande Publique

Sensibiliser sur les obstacles éthiques et les lacunes de connaissances qui freinent l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics au Sénégal.

Barrières Éthiques et Sécurité

3%
de harcèlement sexuel

Ce pourcentage de femmes rapporte subir du harcèlement pour accéder à la commande publique.

Absence de protection contre les VBG

L'absence de mécanismes de dénonciation étouffe l'élan entrepreneurial des jeunes filles.

Le Fossé des Connaissances

Moins de 10%

maîtrisent la loi
Une infime minorité connaît la législation relative à la passation des marchés publics.



Moins de 5%

connaissent le processus
Très peu de femmes déclarent bien connaître les modes de passation des marchés.



© NotebookLM

dispositif de discrimination positive en faveur des entreprises des femmes dans l'accès aux marchés publics au Sénégal réalisé en 2018, moins de 10% des femmes entrepreneures connaissent la législation sur la passation des marchés publics et moins de 5% déclarent bien connaître le processus et les modes de passation des marchés publics.

3. CHANGEMENT CLIMATIQUE, AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES : QUEL ENJEU SUR LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES



Dans le langage des producteurs et productrices, le changement climatique se traduit par un contexte de raréfaction des ressources naturelles, notamment l'eau et les terres, et de pressions accrues dans les zones pastorales augmentant ainsi les tensions et conflits. Les femmes et les filles apparaissent comme les premières victimes de ces crises de subsistance qui accentuent davantage la fragilité des systèmes alimentaires dans les zones transfrontalières.

Dans le monde, les femmes produisent jusqu'à 80% des aliments de la consommation familiale (FAO, 2011). L'exclusion socioéconomique des femmes et des filles affecte profondément la résilience des systèmes alimentaires, en particulier dans les filières du niébé et de l'arachide. Dans la mesure où celles-ci jouent un rôle central dans l'alimentation des ménages au Sénégal et en Mauritanie et reposent largement sur les savoir-faire des femmes, notamment en matière de transformation, de préparation et de gestion de l'alimentation familiale.

Cette véritable ingénierie alimentaire contribue de manière significative à la sécurité et à la résilience des systèmes alimentaires.

4. RECOMMANDATIONS

Pour transformer ce diagnostic en impact, les décideurs politiques sont appelés à engager une réforme coordonnée autour de trois piliers.

I. Harmonisation des cadres juridiques et renforcement de la sécurisation foncière

Acteurs ciblés : Ministère de la famille, de l'Action sociale et des Solidarité, Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage.

Compte tenu des inégalités persistantes dans l'accès aux actifs agricoles (9,8% à 80,6% d'actifs agricoles détenus par les femmes contre 52% à 98% chez les hommes), s'impose la nécessité d'aligner les textes aux enjeux actuels de politiques agricoles sensibles au genre.

- Procéder à la révision de la Loi sur le domaine national (1964) en saisissant l'opportunité de révision des cadres législatifs (loi d'orientation sur l'agriculture et sur l'autonomisation économique des femmes) pour permettre aux femmes et aux jeunes filles de jouir des droits fonciers transférables et sécurisés, indépendamment de leur statut matrimonial.
- Institutionnaliser l'application stricte des quotas stipulés dans la « Déclaration d'Engagement des Chefs d'Etat » en 2015 qui attribue 30% des terres cultivables aux femmes.

II. Professionnalisation des métiers agricoles et parcours d'installation

Acteurs ciblés : Ministère de la famille, de l'Action sociale et des Solidarité, Ministère de la formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

L'enquête WEAI confirme que sur 10 femmes preneuses de décisions, 9 sont analphabètes. D'où l'importance de renforcer l'accès à l'éducation et à la formation pour permettre aux femmes et aux filles de disposer de connaissances nécessaires à leur autonomisation, leur épanouissement intellectuel et à leur insertion socio-professionnelle.

- Allouer des ressources pour des structures de formation de proximité sur la professionnalisation avec une architecture et une pédagogie adaptée aux contraintes spécifiques des femmes et des jeunes filles (menstrue, maternité, temps et mobilité des jeunes filles rurales.)
- Promouvoir des « parcours d'installation » dédiés aux jeunes filles tout en tirant profit des politiques de discrimination positive à l'instar de la Circulaire n°0989 du 05 juin 2018 portant attribution des quotas aux femmes (5% des aménagements d'eaux de surface et 20% des eaux souterraines, 20% des engrais subventionnés, 10% des tracteurs subventionnés, etc.)

III. Protection contre les Violences Basées sur le Genre et promotion du leadership féminin dans les dynamiques transfrontalières

Acteurs ciblés : Ministère de la famille, de l'Action sociale et des Solidarité, Ministère de la Justice, Collectivités territoriales

Les thé-palabres dans les communes transfrontalières ont révélé une opinion de plus en plus favorable à l'autonomisation des femmes et des jeunes, compte tenu des retombées économiques qu'elle génère. Toutefois, cette évolution des perceptions en faveur de l'autonomisation des femmes ne signifie pas pour autant une protection de celles-ci contre le harcèlement sexuel, les VBG qui demeurent des sujets tabous dans les zones transfrontalières où, pendant les focus group, les femmes sont réticentes à reconnaître et à partager des témoignages de cas de VBG même si elles ont reconnu qu'il en existe. Une situation qui rend nécessaires les propositions suivantes :

- Former les organisations paysannes sur les VBG ;
- Instaurer des cellules d'alerte VBG au sein des organisations agricoles et paysannes.
- Promouvoir une « masculinité positive » via des conseils de famille susceptibles d'instaurer une démocratie familiale dans les exploitations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), 2025. *Enquête Nationale Trimestrielle sur l'Emploi (ENTE) Résultats clés du quatrième trimestre*. <https://bit.ly/4e5Atlw>

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ONU Femmes, 2022. *Etude sur la contribution de l'entreprenariat et du leadership féminins à la valeur ajoutée de l'économie sénégalaise : approche sexo-spécifique*.

IPAR, 2023. *Rapport de la mission de diagnostic exploratoire des inégalités de genre dans les zones ciblées par le projet prévention des conflits et résilience des systèmes alimentaires (PCR-SAT)*

IPAR, 2024. *Rapport sur l'autonomisation des femmes dans les filières de protéines végétales dans des zones transfrontalières Sénégal-Mauritanie*.

IPAR, 2025. *Femme et foncier au Sénégal : « Que dit la recherche-action pour faire sauter les verrous de leur accès sécurisé à la terre » ?* <https://bit.ly/4s9u8sE>

ONU femmes, 2022. *Autonomisation économique des femmes à travers une réforme positive de la commande publique en Afrique de l'Ouest*. <https://bit.ly/4c4mzxu>

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 2021. *L'inclusion économique des jeunes pour l'emploi rural décent*. <https://bit.ly/4v1LBGd>

Ousmane Mohamedou Wague, 2025. *Les femmes et l'accès au foncier rural en Mauritanie*. <https://bit.ly/48mO6ZW>

A propos du consortium

IPAR est un Think Tank de référence en Afrique, catalysant des transformations économiques et sociales porteuses d'un développement durable, inclusif et équitable dans lequel les agricultures familiales joueront un rôle déterminant. Il crée des espaces d'échanges et de débats fondés sur les résultats d'une recherche stratégique et prospective rigoureuse, en lien étroit avec les défis actuels et futurs des économies agricoles ouest africaines et des exploitations familiales en particulier.

Le **Grdr Migration-Citoyenneté-Développement** est une association internationale qui travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales pour renforcer les politiques de décentralisation. Il contribue à la coopération transfrontalière dans des bassins marqués par de fortes mobilités humaines.

IRAM intervient dans le champ de la coopération internationale qui capitalise et partage les enseignements et résultats tirés des actions de terrain, soutient des organisations du Sud, construit des partenariats à long terme avec des acteurs du Sud, réalise des actions de plaidoyer et de formation et contribue à des initiatives de recherche.

AUTEURS :

Ndeye Fatou CISSE, Sociologue, experte Genre à IPAR

Abderrahmane NDONGO, Directeur Pays IPAR Mauritanie

Dr Marame CISSE, Sociologue, Responsable Genre à IPAR

Cheikh FAYE, Responsable des données à IPAR

Isac MINGOU, Spécialiste des données et en analyse économique à IPAR

Dr Laure TALL, Directrice Exécutive de IPAR

Pour citer cet article :

Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), 2026. *Insertion et autonomisation des jeunes filles et jeunes femmes pour des systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables.*